

Commune de Samois-sur-Seine (Seine-et-Marne)

Grand débat national

Compte rendu de la réunion sur

l'organisation de l'Etat et des services publics

Le 15 février 2019

1- L'organisation administrative

Principes généraux qui devraient la gouverner absolument :

- la **subsidiarité** : il faut agir au plus près des gens, en particulier au niveau communal et ne pas éloigner la prise de décision et donc la responsabilité.
- **faire grossir les communes de taille sous-critique**, par des fusions afin de créer des unités viables au regard des services demandés par les habitants.
- **l'élection au suffrage universel direct**
- la décentralisation ne domine pas les débats, mais elle ne serait à développer qu'à la condition d'un transfert réel des ressources correspondantes, ou beaucoup mieux, avec des ressources locales associées.

Les échelons administratifs : chacun trouve qu'il y en a trop, et qu'ils génèrent trop de coûts et de la complexité administrative, mais le choix du niveau à supprimer est difficile.

- **La commune** doit rester la structure de base de notre société, celle où tout le monde se reconnaît, et où les représentants sont élus au suffrage universel. Lorsqu'elle est petite, elle est noyée dans une intercommunalité, où elle a peu de représentants et donc peu d'impact.
- **L'intercommunalité** : répond à la complexité des dossiers mais éloigne les décisions des habitants. La subsidiarité disparaît sous le prétexte du regroupement. Il serait préférable de fusionner plusieurs communes, dont le maire resterait donc élu au suffrage direct, à la différence de l'intercommunalité. Autre exemple : le PLU, géré par les intercommunalités (PLUi), ne prend plus en compte le « caractère » des villages, et ne fait plus qu'obéir aux directives de l'Etat, en particulier pour la densification des logements.
- **Le département** : certains considèrent qu'il est le niveau de trop dans le mille-feuille administratif, non pertinent aujourd'hui car son rôle est trop proche des missions des intercommunalités ou des régions. Mais d'autres se reconnaissent dans la combinaison commune – département et pensent que le département reste à l'échelle humaine.
- **Les régions** : certaines sont trop grandes (Grand Est, Aquitaine), même si l'on comprend bien qu'elles sont l'échelon pertinent dans le cadre européen. En tout cas, elles n'ont pas de réalité pour les citoyens, et leur création est un loupé : elles sont juste un assemblage technocratique.

Les institutions représentatives

- **Le Sénat** : compte tenu du mode d'élection des sénateurs, il représente les territoires ruraux plus que proportionnellement à leur population. Certains pensent qu'il faudrait rééquilibrer la représentation en fonction de la répartition réelle de la population sur le territoire. Dans le cadre d'une diminution du nombre de parlementaires, il conviendrait de revoir cette structure, en faisant en sorte qu'elle représente les populations d'une manière plus équilibrée, avec peut-être aussi de nouvelles prérogatives, comme par exemple, une intégration des compétences du CESE.
- **Le CESE** : son utilité n'est pas clairement identifiée et certains souhaitent qu'une évaluation en soit publiée. D'autres préconisent un rapprochement avec le Sénat dans le cadre d'une représentation des territoires associée à la représentation socioprofessionnelle.
- **Faut-il diminuer le nombre de parlementaires ?** La réponse doit être associée à la préoccupation d'assurer une meilleure représentativité des élus. La question est donc la définition des circonscriptions. Trop larges, elles éloigneraient les élus des électeurs.

2- Les services publics : redonner de la valeur à l'humain

- **Fonction publique** : le recrutement dans les postes de responsabilités doit être fait sur des critères de compétence et d'expérience. En France, on ne reconnaît pas suffisamment les opérationnels, ceux qui ont l'expérience du terrain.

Il faut être à la fois spécialiste et manager. Par exemple, un médecin n'est pas forcément un bon directeur d'hôpital, mais un administratif ou un financier ne l'est pas toujours non plus.

Certaines personnes pensent qu'il y a trop d'emplois publics, figés, et que certaines missions pourraient être déléguées à des entreprises privées.

- **Exemplarité** : les français attendent une exigence d'exemplarité dans le comportement des dirigeants, politiques, entreprises, administrations.
- **Les services publics ne sont pas faits pour être rentables** : ils doivent être efficaces, mais l'approche uniquement comptable des services publics est réductrice. Quand un service public disparaît, il y a un coût induit qui n'est pas évalué car pas immédiat, en particulier en termes d'accroissement de la violence. Dans l'esprit collectif, les services publics représentent la confiance, un cadre structuré, une approche sociale. C'est surtout vrai pour les écoles, l'hôpital, les tribunaux, les services de sécurité (commissariat, gendarmerie), et aussi pour la poste, même s'il faut reconnaître que son guichet physique est surtout bancaire.
 - SNCF : dégradation du service, non seulement pour le matériel, mais aussi pour la suppression des trains, des arrêts des trains « grandes lignes », des guichets. Par exemple, dans certaines gares, et pas seulement les plus petites, il n'est plus possible d'acheter des billets grandes lignes : on est renvoyé à Internet.
 - Tribunaux : justice trop lointaine, trop longue, hermétique. Une réforme 2.0 de la justice est nécessaire, de même que l'augmentation du nombre de magistrats
 - Les prestataires électricité, gaz, eau ne sont pas présents à proximité, et sont difficiles à joindre. Ils ne se déplacent plus.
- Créer des **maisons de services publics** pour qu'il y ait partout un guichet administratif et social, à proximité ou éventuellement mobile, avec du personnel compétent, qui permette en particulier de pallier au « tout par Internet » qui n'est pas accessible à tous. La présence humaine, lien social, est nécessaire face aux démarches administratives.